

Couleurs: vert: application exacte de l'initiative sur le renvoi, jaune: application conforme à l'Etat de droit, rouge: va plus loin que l'initiative sur le renvoi et la loi d'application adoptée par le parl.

	<u>Initiative sur le renvoi (art. 121 Cst.)</u> (adoptée par le peuple en novembre 2010)	<u>Loi d'application</u> (adoptée par le parlement en mars 2015)	<u>Initiative de mise en œuvre</u> (votation populaire du 28 février 2016)
Catalogue de délits	Une liste	Une liste	Deux listes
Durée du renvoi	5 – 15 ans	5 – 15 ans	min. 5 voire min. 10 (liste 1) – 15 ans
En cas de récidive (Durée)	20 ans	20 ans ou à vie	20 ans
Antécédents (condamnations)	Aucune indication	Aucune indication (hormis impact sur la durée du renvoi)	Liste 2 (en l'espace de 10 ans) (donc: deux infractions mineures sur 10 ans = renvoi automatique)
«Cas de rigueur»	Non	Le tribunal peut exceptionnellement renoncer à un renvoi du territoire, lorsque celui-ci risque de provoquer un cas d'extrême gravité pour l'étranger concerné et que les intérêts publics ne dépassent pas les intérêts de l'étranger concerné à rester en Suisse. La situation particulière des étrangers étant nés ou ayant grandi en Suisse doit être prise en compte.	Non
Interdiction de renvoi / Droit int. impératif	Aucune indication	Oui	Partiellement (pas de recours possible au tribunal fédéral)
Droit international/ ALCP/CEDH	Aucune indication	Sous conditions	Violation CEDH et ALCP
Principe de proportionnalité	Aucune indication	Sous conditions	Non
Abus assurances sociales	Définit comme délit dans la loi	Définit comme délit dans la loi	Définit comme délit dans la loi
Voie juridique	Aucune indication	Normal	Tribunal fédéral exclu lors d'interdiction de renvoi et droit international impératif
Primauté du droit national	Aucune indication	Non	Oui: explicitement
Séparation des pouvoirs	Normale	Normale	Initiative valant comme loi d'application (court-circuit le parlement)
Respect de l'Etat de droit*	Sous conditions	Sous conditions	Non

*(Séparation des pouvoirs, droit de l'homme, droit international public, principe de proportionnalité)

Abréviations: ALCP = Accord sur la libre circulation des personnes, CEDH = Convention européenne des droits de l'homme